



Heures supplémentaires

Par papy2766

Bonjour,

Je suis en CDD avec un taux horaire de 25? brute, j'effectue des missions chez des particuliers ou industries avec un temps établi à l'avance selon les missions. Dans certains cas ce temps est largement dépassé et mon employeur me paie des heures supplémentaires. Il me les paie à l'heure du SMIC, idem lorsque l'on fait des visioconférences sur les heures de travail je suis payé au SMIC et non au tarif horaire du contrat. Est ce normal et/ou autorisé ?

Merci